

MFA Initiateur Entraîneur Apnée V8

Synthèse modification validation CDN février 2024

1) Organisation de l'examen :

- Peut être organisé par un club
- Plus d'exigence d'un IRA pour l'examen : remplacé par un MEF2 à minima (sauf pour les SCIA).

2) Modification du cadre réglementaire :

9.1. Formation initiale 9.1.1. Cadre réglementaire :

Rajout :

- Réglementation générale : Code du sport – Loi Avice
- Association loi 1901.
- Honorabilité : Educateur sportif : périmètre du contrôle d'honorabilité, fiche reflexe.

3) Remise en forme du cadre sportif

9.1.2. Cadre sportif

Rajout :

- La prévention du dopage : Définition, produits dopants, risque pour l'athlète, ref : AMA AFLD, règles AUT.
- Les facteurs de performance en apnée : Être capable d'identifier les différents facteurs de performance, limité à la piscine.

9.1.4. Pédagogie spécifique

Déplacement des items entraînement dans le cadre sportif :

- Acquérir des notions sur l'entraînement physique
- Organisation et planification d'entraînement

4) 9.2 Stage en situation

Rajout :

- Être capable de proposer et animer des séances d'entraînement en apnée.

5) 9.3 Examen :

9.3.1. 1^{er} groupe : Tests physiques comportant 5 épreuves

Rajout :

- Précision pour le 400m : avec PMT